

Arrêté ministériel n° 2004-640 du 29 décembre 2004 pris en application de l'ordonnance n° 16.590 du 29 décembre 2004 portant application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 modifiant la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1er septembre 1947 et définissant les normes d'habitabilité

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Arrêté ministériel
<i>Date du texte</i>	29 décembre 2004
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 31 décembre 2004 ^[1 p.3]
<i>Erratum</i>	Erratum publié au Journal de Monaco du 4 février 2005 ^[2 p.3]
<i>Thématiques</i>	Baux ; Immeuble à usage d'habitation ; Secteur protégé

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2004/12-29-2004-640@2005.01.01>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 modifiant la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1er septembre 1947, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 3.647 du 9 septembre 1966, modifiée, concernant l'urbanisme, la construction et la voirie ;

Vu Notre ordonnance n° 16.590 du 29 décembre 2004 portant application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 modifiant la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1er septembre 1947 et définissant les normes d'habitabilité ;

Article 1er

Erratum publié au Journal de Monaco du 4 février 2005

La liste des organismes vérificateurs habilités à attester du respect des normes édictées par l'ordonnance n° 19.590 du 29 décembre 2004 est fixée comme suit :

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES D'APPAREILS À VAPEUR ET ÉLECTRIQUES - A.P.A.V.E.

Le Buckingham Palace

11, avenue Saint-Michel

MC 98000 Monaco

BUREAU VERITAS

Gildo Pastor Center

7, rue du Gabian

MC 98000 Monaco

SOCIÉTÉ DE CONTRÔLE TECHNIQUE - SO.CO.TEC.

11, rue du Gabian

MC 98000 Monaco

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 31 décembre 2004
^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2004/Journal-7684>
2. Erratum publié au Journal de Monaco du 4 février 2005
^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2005/Journal-7689>